

A transféré son domicile :

M. Eggli, Rudolf-Henri (société anonyme H. Attenberger, à Zurich),
d'Aarau à Buchs (Argovie).

Berne, le 31 décembre 1941.

3106

Office fédéral de l'émigration.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Abonnement à la Feuille fédérale.

Le prix de l'abonnement à la *Feuille fédérale* est de vingt francs par an, de dix francs pour six mois et de cinq francs pour trois mois, y compris l'envoi franco de port, dans toute la Suisse. L'abonnement part du 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet ou 1^{er} octobre.

La *Feuille fédérale* contient: les délibérations du Conseil fédéral qui peuvent être livrées à la publicité; les messages et les rapports du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, y compris les projets de lois et d'arrêtés fédéraux; les circulaires du Conseil fédéral; les publications des départements et d'autres administrations de la Confédération, entre autres les tableaux mensuels des recettes des douanes et du rendement des droits de timbre fédéraux, les avis relatifs aux hypothèques sur des chemins de fer, l'état du nombre des émigrants suisses pour les pays d'outre-mer, les mises au concours de places et de livraisons à faire à la Confédération; enfin, des avis émanant d'autorités fédérales.

La *Feuille fédérale* continuera à avoir comme annexes: les feuilles parues du *Recueil des lois fédérales* (lois et ordonnances fédérales, arrêtés fédéraux, règlements, traités conclus avec l'étranger, etc.); le résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale.

On peut s'abonner à la *Feuille fédérale* complète ou au *Recueil des lois fédérales* seul, directement auprès de l'imprimerie (ch. postal III, 145) ou à tous les bureaux de poste suisses. Les anciens abonnés qui ne refuseront pas le numéro 1 seront considérés comme abonnés pour l'année nouvelle.

Le prix de l'abonnement au *Recueil des lois fédérales* seul est de 5 francs par an, ou de 2 fr. 50 pour une demi-année. L'abonnement part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet.

On peut se procurer aussi, tant que la provision n'en est pas épuisée, la *Feuille fédérale* des années précédentes et les volumes isolés de cette feuille

et du *Recueil des lois fédérales*, en en faisant la demande au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Les réclamations relatives à l'expédition de la *Feuille fédérale* doivent être adressées, immédiatement, en première ligne, aux bureaux de poste; en seconde ligne, à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss S. A., à Berne, et par exception seulement au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

1573

Chancellerie fédérale.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

3106

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Président du conseil de l'école polytechnique fédérale à Zurich.	Commis de 1 ^{re} classe à la caisse de l'école polytechnique fédérale.	3364 à 6124	12 janvier 1942 [2..]	Apprentissage complet de commerce ou de banque; au moins trois ans de pratique; connaissance des langues française et allemande.
Entrée en fonctions: 1 ^{er} février 1942.				
Tribunal fédéral. Président.	Secrétaire.	9712 à 13 024	14 février 1942 [1.]	Etudes juridiques approfondies; connaissances spéciales et expérience dans le domaine du droit pénal. Grande pratique dans les tribunaux ou le barreau. Langue maternelle: l'allemand. Bonnes notions de français et d'italien.
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	4 commandants d'arrondissement de fortifications.	6944 à 11 736	31 janvier 1942 [2..]	Officier supérieur d'une arme combattante. Avoir commandé avec succès un corps de troupes. La préférence sera donnée aux candidats ayant une formation technique universitaire. Age: pas plus de 50 ans. 2 langues officielles.
Intendance du matériel de guerre, Berne.	Commis principal à l'arsenal fédéral de Thoune.	3640 à 6952	12 janvier 1942 [1.]	Officier. Expérience du service administratif. Connaissance du matériel de guerre. Langues: l'allemand et le français.

Il sera pourvu à cette place par voie de promotion.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Décal d'inscription	Conditions d'admission
Intendance du matériel de guerre, Berne.	Commis de I ^{re} classe à l'arsenal fédéral de Thoune.	3364 à 6124	25 janvier 1942 [2.]	Officier. Bonne instruction générale et commerciale. Langues: l'allemand et le français.
L'emploi provisoire aux conditions d'employé est réservé.				
Direction des douanes à Coire.	Commis de contrôle de I ^{re} classe au bureau principal des douanes à St-Gall.	4560 à 7872	14 janvier 1942 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II ^e cl. de l'administration des douanes.
Les candidats qui se sont annoncés déjà à la suite de la publication au mois d'octobre 1941 continuent à être considérés comme inscrits.				
Direction des douanes à Coire.	Commis de contrôle de I ^{re} classe au bureau principal des douanes de Buchs-gare.	4460 à 7752	14 janvier 1942 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II ^e classe de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Coire.	Commis de contrôle de I ^{re} classe au bureau principal des douanes de St-Margrethen-gare.	4460 à 7752	14 janvier 1942 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II ^e cl. de l'administration des douanes.
Administration fédérale des contributions.	Juriste de I ^{re} classe à l'administration fédérale des contributions.	7504 à 10 816	24 janvier 1942 [1.]	Formation juridique complète. Longue activité pratique. Connaissance du droit fiscal désirée. Langue maternelle: l'allemand; connaissance du français et de l'italien.
Division de l'agriculture.	Ingénieur rural de I ^{re} classe.	7504 à 10 816	15 février 1942 [2..]	Diplôme d'ingénieur rural de l'école polytechnique fédérale. Travaux techniques et expérience en matière d'améliorations foncières.
Direction du 1 ^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux, à Lausanne.	Juriste de II ^e , évent. de I ^{re} classe, à la direction du 1 ^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux, à Lausanne.	6124 à 9436, évent. 7504 à 10 816	15 janvier 1942 [2..]	Etudes juridiques complètes; pratique du barreau et si possible connaissance du service administratif. Les candidats doivent posséder à fond le français (langue maternelle) et l'allemand; connaissance de l'italien désirée.

Entrée en fonctions le plus tôt possible.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1942
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.01.1942
Date	
Data	
Seite	10-12
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 583

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.